

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2019 à 19 H 30

PROCES-VERBAL

Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir :

- Monsieur VANHALST à Monsieur SERRUS
- Monsieur URAS à Monsieur JEAN
- Monsieur POSTIAUX à Monsieur VILLEVIEILLE

MINUTE DE SILENCE EN HOMMAGE A JACQUES CHIRAC

Les drapeaux de la commune ont été mis en berne.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal précédent :

Le Maire demande s'il y a des questions, des observations : il n'y en a pas.

VOTE : unanimité

Décisions prises entre les deux Conseils :

Le Maire en donne lecture.

Le Maire demande s'il y a des questions, des observations : il n'y en a pas.

Le Maire donne ensuite un certain nombre d'informations :

Le Maire en donne lecture.

Le Maire demande s'il y a des questions, des observations : il n'y en a pas.

Travaux

✚ MEDIATHEQUE – ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE

Les études préliminaires ont été effectuées (DIAG archi, état initial acoustique et étude géotechniques).

Analyse technique de l'esquisse le 27/09 au matin avec présentation de la version 5 de l'AVP au COPIL de 14h. Une présentation du projet sera faite au prochain Conseil Municipal d'Octobre.

✚ Etude CAUE :

Le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement est missionné pour nous permettre d'organiser les espaces urbains aux alentours du projet de Médiathèque – Ecole Municipale de Musique.

L'objectif est d'avoir une vision globale sur le moyen terme de l'optimisation des circulations piétonnes et véhicules (liaisons entre les sites public CSC-MEDM-Mairie-écoles-Boxe) ainsi que des besoins en stationnements.

L'étude ne sera pas facturée en supplément de l'accompagnement CAUE.

✚ SALLE DE BOXE :

Le projet de création d'une salle de boxe municipale est au stade de l'étude de faisabilité.

Les besoins recensés par l'architecte font état d'une surface utile nécessaire de plus de 390m² comprenant :

- ✓ Salle de boxe = 150m²
- ✓ Salle de muscu/cardio = 60m²
- ✓ locaux de rangement

- ✓ bureau administratif
- ✓ local polyvalent
- ✓ Sanitaires et vestiaires Hommes et femmes

Compte tenu des besoins en termes de surface et du déplacement des circulations vers un nouveau site, nous attendons les préconisations du CAUE pour positionner au mieux l'équipement dans le terrain libre au-dessus de l'aire de jeux.

↓ EGLISE

Comme suite aux travaux de confortement de la croix devenus nécessaires par la destruction partielle du poinçon de la charpente, l'aplomb ainsi que l'orientation de la croix ont été malencontreusement modifiés. La réception du chantier n'a pu être prononcée de ce fait, un protocole de reprise doit être envoyé prochainement par la Société Adrenaline pour terminer au plus tôt ce chantier.

La date pour l'enlèvement de l'échafaudage devrait intervenir avant fin Octobre.

Pour mémoire, les travaux réalisés en un peu moins de 4 mois :

- Remplacement d'une partie de la charpente et nettoyage des parties conservées
- Remplacement de la couverture zinc
- Confortement de la croix
- Pose d'une gouttière
- Pose d'un filet anti-pigeons

↓ Comité Communal Feux de Forêt

Projet de DCE (Dossier Consultation des Entreprises) finalisé par l'archi sur lesquelles des remarques ont été émises. Dossier en cours.

↓ Rue MARECHAL JUIN

Travaux de Voirie terminés. Nous sommes en attente de la réception de balises pour compléter la signalisation de la chicane.

La commande du marquage du stationnement est passée, en attente du planning.

Pose des candélabres après la rue de la Liberté.

Une armoire de distribution de la fibre optique sera positionnée dans le carrefour, la commune à anticiper la pose des fourreaux pour éviter une réouverture de chaussée en 2020.

↓ Rue de la LIBERTE

Fin des travaux de préparation.

Pose des candélabres en cours

Trottoir sud terminé

En début de semaine prochaine, achèvement des enrobés de trottoir, puis enrobés de voirie mercredi.

Fin du chantier la semaine prochaine

Rentrée scolaire

↓ Retour sur les préparatifs de la rentrée

Equipement des classes de CM1 et CM2 de Vidéoprojecteurs interactifs des écoles V. HUGO et J. FERRY. Le 18 septembre a eu lieu une formation à l'attention des enseignants. Le déploiement va se poursuivre sur les deux ans à venir pour équiper l'ensemble des classes des écoles élémentaires.

Les traditionnels travaux d'été :

- A la maternelle Charles Péguy : Sécurisation de l'entrée/sortie de l'école par la réfection de la voirie ayant permis la mise en place d'une chicane et le tracé du stationnement.
- A la maternelle Paul Claudel : peinture d'une classe.
- A l'élémentaire Jules Ferry : reprise de l'écoulement des eaux de pluie devant l'école et dans la cour = peinture de 2 classes

- A l'élémentaire Victor Hugo : réfection de la cour
- Achat de mobiliers pour l'ensemble des écoles

Les travaux acoustiques de la cantine : Des panneaux acoustiques colorés ont été disposés dans l'ensemble du réfectoire (plafond, mur et sur pied) afin d'absorber le bruit et de limiter ainsi les nuisances sonores. Ces travaux ont dans le même temps permis d'apporter un effet décoratif.

✚ La rentrée

Effectifs : un total de 530 élèves répartis dans les différentes écoles de la manière suivante :

- ✓ C. PEGUY: 101 élèves
- ✓ P. CLAUDE: 98 élèves
- ✓ V. HUGO : 143 élèves
- ✓ J.FERRY : 188 élèves

Sur J.FERRY le dispositif ULIS annoncé avant l'été a bien pu être mis en place. 2 élèves rocassiers bénéficient de cet accompagnement. 2 dossiers complémentaires sont également à l'étude par la MDPH. Au mois de Juin, une formation a été conduite par l'inspectrice de circonscription à destination des enseignants et des agents municipaux intervenant sur les temps cantine et périscolaire.

Les élèves de CM2 ont accueilli chaleureusement et en musique les nouveaux élèves de CP. Cette action éducative recommandée par le Ministère a pu être mise en œuvre sur la commune grâce à la mobilisation des enseignants et d'Elsa LAUTIER, dumiste de l'école de musique. Parallèlement 3 choristes de l'école de musique ont chanté un air d'opéra sur les deux écoles (matin à JF et après-midi à VH)

- ✚ La réunion d'information annuelle à destination des parents se déroulera le Lundi 30 septembre à 18h30 à la salle des fêtes

Ressources Humaines

✚ Arrivée de nouveaux collaborateurs

- Mme Anne-Lise PALOMBA en qualité de directrice du CCAS
- M. TORACCA en qualité d'informaticien. Il a en effet été décidé de ne pas renouveler le marché informatique détenu par la société ICARE afin d'optimiser les moyens financiers consacrés à cette thématique

- ✚ Départ de J.REINO en mutation sur la commune d'Avignon. Un recrutement est en cours.

Finances

- ✚ Full Démat : passage en full démat réalisé

Objectif : Mise en place de la full démat en 2019

La full démat de la chaîne comptable pour tous les budgets est opérationnelle en cette fin de mois de septembre 2019 : les bons de commande, les mandats de paiement, les titres de recettes sont validés en interne informatiquement (e.parapheur et signature électronique) et grâce à la dématérialisation des pièces comptables justificatives, les transmissions vers le comptable public sont désormais totalement dématérialisées pour l'ensemble des budgets y compris pour la paye.

Il reste en cette fin d'année à dématérialiser certaines procédures internes à la commune comme la validation des factures.

De plus il reste pour la dématérialisation de la commande publique la signature électronique des marchés. Cette dernière étape sera mise en place en novembre une fois que la trésorerie aura terminé les paramétrages pour la dématérialisation des pièces des marchés.

Social

- ✚ La semaine bleue se déroule cette année du 7 au 13 octobre 2019.

Cet événement est l'occasion pour les acteurs qui travaillent régulièrement auprès des aînés, d'organiser tout au long de la semaine des animations qui permettent de créer des liens entre générations en invitant le grand public à prendre conscience de la place et du rôle social que jouent nos aînés dans notre société.

Organisation sur le territoire :

Sous l'impulsion du CCAS, les actions menées l'année dernière seront reconduites. Elles visent à favoriser la solidarité intergénérationnelle à travers des événements festifs.

Le projet est collaboratif et associe les institutions (CCAS, Mairie Service Enfance et Jeunesse), les établissements médico sociaux (Cantagai, Mélodies, Oustaou), les partenaires associatifs (Clubs seniors ES13, Entre Nous, l'Age d'Or) et les commerçants (Marie Douceurs, L'autre conserverie)

L'ensemble des partenaires concernés par les actions intergénérationnelles sont aussi invités à participer aux actions (crèches, centres de loisirs...).

Enfin, les services supports municipaux ont été sollicités pour aider à l'organisation (services techniques, cuisine centrale), et la communication de l'évènement.

- ✚ Remise des clés de la salle des mariages de l'Ancienne Mairie aux associations de l'Age d'Or et ES13 le 9 Octobre 2019.

Tranquillité publique

- ✚ Vidéoprotection

- **La ville de la Roque d'Anthéron en 2015 s'est équipée d'un système de vidéo protection composé de 10 caméras fixes raccordées en radio avec un déport des images en direct sur la Gendarmerie.**
- **En 2018 nous avons signé un marché avec la société ERYMA SOGETREL pour un projet de 16 caméras supplémentaires avec raccordement fibre et toujours un déport à la gendarmerie.**
- **Au total la commune possède un parc de 26 caméras reparti en trois secteurs Centre Commercial la FENIERE, secteur AVENUE DE L'EUROPE UNIE, secteur BOULEVARD DE LA PAIX. Le CSU (Centre de Supervision Urbain) est situé en Mairie pour tout ce qui touche aux traitements des images.**
- **Le poste de Police Municipale s'est équipé d'un déport en direct des images afin de lui permettre d'analyser la situation et d'envoyer le personnel adéquat sur une intervention.**

Manifestations

Se sont déroulées...

- ✚ Journées du patrimoine : plusieurs animations dans le village.
- **Abbaye** avec au total avec le CIAM (1494 spectateurs dans le WE), le concert Zimmerman (165 entrées) et la Diva commando.
- **Salle des fêtes du CSC Marcel Pagnol** : Pièce de théâtre à la Salle des Fêtes organisée par le Théâtre du Vide : 80 personnes
- **Chapelle Sainte Anne de Goiron** : Visite guidée de la Chapelle Sainte-Anne: 50 personnes
- **Bassin de St Christophe** : Visites guidées du Bassin de St-Christophe : 100 personnes

✚ Forum des associations : 42 associations ont participé au forum. Les associations étaient globalement très contentes. Le jeu des défis proposé cette année a bien fonctionné ; il a permis aux visiteurs de découvrir les 21 associations ayant participé. Toutes les associations présentes ont signé la charte des engagements réciproques entre les associations et la commune qui a été vue lors des Etats Généraux au mois de mars 2019

✚ Commémoration Harkis

A venir...

- ✚ Ce week-end : Les Virades de l'Espoir
- ✚ Le Week-end prochain : La course de Caisses à savon
- ✚ Les 18 et 19 octobre: La Fête de la soupe

Le dimanche 24 novembre : Dans le cadre de la semaine **European Week for Waste Reduction**
✚ une journée de ramassage des déchets est organisée. Rendez-vous à 9h30 à la salle des fêtes.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

ORDRE DU JOUR

1. Convention de partenariat culturel « Provence en Scène » avec le Département pour 2019/2020

Rapporteur : Madame RICARD

Le Maire demande s'il y a des questions : il n'y en a pas.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve la convention de partenariat culturel sur le dispositif « Provence en Scène » avec le Département des Bouches-du-Rhône pour 2019/2020. Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

2. Autorisation de supprimer des documents du fonds de la bibliothèque municipale avant le déménagement de la bibliothèque

Rapporteur : Madame RICARD

Le Maire demande s'il y a des questions :

Madame JUNG : il faut s'assurer que les livres ne soient pas revendus sur les vide-greniers.

Malheureusement il est difficile de lutter contre cela.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

► AUTORISE, dans le cadre d'un programme de désherbage, l'agent chargé de la bibliothèque municipale à sortir les documents de l'inventaire et à les traiter selon les modalités administratives qui conviennent :

- Suppression de la base bibliographique informatisée (indiquer la date de sortie)
- Suppression de toute marque de propriété de la commune sur chaque document
- Suppression des fiches

► DONNE son accord pour que ces documents soient, selon leur état :

- > Vendus au tarif de 1 euro/ouvrage à l'occasion de ventes organisées par la bibliothèque municipale, soit dans ses lieux, soit lors de manifestations locales ou d'événements particuliers. Les sommes récoltées pourront être réaffectées au budget d'acquisition d'ouvrages de la bibliothèque.
- > Cédés à titre gratuit à des institutions ou associations qui pourraient en avoir besoin.
- > Détruits, et si possible valorisés comme papier à recycler.

► **INDIQUE** qu'à chaque opération de désherbage, l'élimination des ouvrages sera constatée par procès-verbal mentionnant le nombre de documents éliminés et leur destination, auquel sera annexé un état complet de ces documents (nom de l'auteur, titre, numéro d'inventaire).

La responsable de la bibliothèque est chargée de mettre en œuvre la politique de régulation des collections et signe les procès-verbaux d'élimination.

3. Ouverture dominicale 2020.

Rapporteur : Monsieur JEAN

Le Maire demande s'il y a des questions : il n'y en a pas.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, dit que les établissements de commerce de détail sont autorisés à ouvrir, pour l'année 2020, 5 dimanches. Les dates seront arrêtées par arrêté municipal.

4. Modification de l'attribution de compensation "socle" de la commune de LA ROQUE D'ANTHERON pour l'année 2019

Rapporteur : Monsieur SERRUS

Le Maire demande s'il y a des questions : il n'y en a pas.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve le montant révisé de l'attribution de compensation 2019 « socle », porté à la somme de 1.387.151,00 €

5. Approbation de l'avenant N°1 à la convention de dette récupérable relative aux compétences transférées au 1^{er} Janvier 2018 de la Commune de LA ROQUE D'ANTHERON vers la Métropole Aix-Marseille-Provence

Rapporteur : Monsieur SERRUS

Le Maire demande s'il y a des questions :

Madame JUNG : quel est le contenu ?

Le Maire : la modification des transferts de compétences entraîne une modification de cette convention sur le transfert de la dette.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, délibère:

Article 1 :

Est approuvé l'avenant n°1 à la convention de dette récupérable, joint en annexe, entre la Commune de LA ROQUE D'ANTHERON et la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Article 2 :

L'enregistrement de la créance auprès de la Métropole sera imputé sur le compte 276351. La perception des intérêts sera imputée en titre au compte 76232. Le remboursement du capital sera imputé en 276351.

Article 3 :

Monsieur le Maire ou son représentant légal est autorisé à signer l'avenant n°1 à la convention de dette récupérable ainsi qu'à prendre toute décision nécessaire à son exécution.

6. Décision Modificative N° 1 : Budget Principal de la Commune 2019

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Le Maire demande s'il y a des questions : il n'y en a pas.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés (24) et 5 absentions (Mesdames CADVILLE et YUNG, Messieurs VILLEVIEILLE, HANNON et POSTIAUX) n'ayant pas pris part au vote, approuve la décision modification N°1 du budget principal de la Commune 2019, telle qu'elle est présentée.

7. Décision Modificative N°1 : Budget annexe Village de Vacances de la Baume 2019

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Le Maire demande s'il y a des questions : il n'y en a pas.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés (24) et 5 absentions (Mesdames CADVILLE et YUNG, Messieurs VILLEVIEILLE, HANNON et POSTIAUX) n'ayant pas pris part au vote, approuve la décision modification N°1 du budget annexe du Village de Vacances de la Baume 2019, telle qu'elle est présentée.

8. Décision Modificative N° 1 : Budget annexe de l'Abbaye de Silvacane 2019

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Le Maire demande s'il y a des questions : il n'y en a pas.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés (24) et 5 absentions (Mesdames CADVILLE et YUNG, Messieurs VILLEVIEILLE, HANNON et POSTIAUX) n'ayant pas pris part au vote, approuve la décision modification N°1 du budget annexe de l'Abbaye de Silvacane 2019, telle qu'elle est présentée.

9. Extension du réseau d'eau potable Route de Sainte Anne – projet et plan de financement

Rapporteur : Monsieur SERRUS

Le Maire demande s'il y a des questions :

Monsieur VILLEVIEILLE : demande des précisions relativement au fonctionnement des budgets entre la Métropole, les conseils de territoire...

Le Maire répond et donne toutes les explications.

Monsieur VILLEVIEILLE fait remarquer la complexité du système et la nécessité de ne pas perdre de temps.

Le Maire rappelle que c'est notre intention et que le coût pour la commune n'est pas excessif.

Madame JUNG : les usagers sont-ils d'accord avec ce montage ?

Le Maire répond : ils se sont constitués en association : ils sont d'accord et veulent que cela aille vite.

Le Conseil Municipal à la majorité des voix pour (28) et 1 contre (Madame DEFRANCE), décide :

- De renforcer le réseau public d'eau potable permettant de renouveler 1 200 ml de fonte grise et de s'affranchir d'une station de surpression pour alimenter le quartier la Félicité.
- D'étendre le réseau public de 1 100ml en DN 100 mm avec création d'un poste de rechloration.

Approuve le plan de financement. Dit que les dépenses seront inscrites au chapitre et article correspondants. Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette opération.

10. Prise en charge sur le budget principal de la commune de travaux relatifs au Village de Vacances du Hameau de la Baume : articles L 2224-1 et 2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Le Maire demande s'il y a des questions :

Monsieur VILLEVIEILLE : c'est possible. Toutefois, sous d'autres formes (aides au budget de la commune ou au budget annexe) on a déjà aidé au fonctionnement de ce budget. C'est donc une nouvelle aide sous une nouvelle forme. Cela n'implique pas une réflexion sur le devenir du site du hameau ?

Le Maire répond : nous avons déjà une orientation sur le devenir du village de vacances: c'est un outil précieux qui apporte des services sur beaucoup de sujets (hébergement en cas d'incendie, utilisation pour des fêtes familiales etc...). Il est donc très important dans la politique touristique de la commune et a une vocation de services à la population.

- Les tarifs sont délibérément « raisonnables » (c'est aussi l'intérêt). En conséquence, les moyens de le rénover sont limités.
- Nous souhaitons maintenir sa vocation et l'améliorer avec les moyens à notre disposition.
- On améliore par exemple la performance énergétique d'une partie des bungalows dès 2020.
- On en garde la gestion communale car cela rend service à la commune, mais on le garde à un niveau de simplicité car cela intéresse beaucoup de monde.
- Le but est de le garder en gestion communale et de supporter le budget de la manière la plus transparente possible d'où l'augmentation de 3%...

Monsieur VILLEVIEILLE : des travaux y sont nécessaires malgré tout. Il faut le garder dans son utilité actuelle car il rend des services (il a notamment permis l'installation d'une MFR).

Le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise la prise en charge sur le budget principal 2019 de la commune des dépenses d'investissement 2019 sur le village de vacances du hameau de la Baume pour un montant total de 58 000 euros. Précise que les crédits sont inscrits au budget 2019 de la commune aux chapitres correspondants et que les modalités de versement seront les suivantes : paiement direct des dépenses correspondantes par mandatement sur le budget de la commune.

11. Approbation de l'avant-projet de création d'un chemin extérieur de l'Abbaye de Silvacane

Rapporteur : Monsieur SERRUS

Le Maire demande s'il y a des questions : il n'y en a pas.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve l'avant-projet présenté. Autorise le projet de cheminement d'accès extérieur pour un coût estimé à 257 765,79 € HT. Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer au nom de la commune tous les actes destinés à assurer l'exécution des articles qui précèdent,

ainsi que tous documents qui en seraient le préalable ou la conséquence, et notamment à solliciter toutes les autorisations administratives afférentes.

12. Vente d'une partie de la parcelle cadastrée AA 105 située lieudit le Fenouillet

Rapporteur : Monsieur SERRUS

Le Maire demande s'il y a des questions :

Monsieur VILLEVIEILLE : fait une remarque sur le montant de 150 €.

Le Maire répond que nous n'avons pas d'autre choix puisque évalué par France Domaine.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve la cession de la partie de la parcelle AA 105, d'une superficie totale de 186 m² au profit de la Commune de Martigues, représentée par Monsieur CHARROUX Gaby, sise Avenue Louis Sammut 13692 Martigues. Dit que les frais de géomètre pour diviser la parcelle AA 105p seront à la charge de la Commune de Martigues. Désigne l'Office Notarial de La Roque d'Anthéron pour établir l'acte de vente correspondant. Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

13. Convention de gestion entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Commune de LA ROQUE D'ANTHERON pour la zone d'activités de LA ROQUE D'ANTHERON II

Rapporteur : Monsieur SERRUS

Le Maire demande s'il y a des questions : il n'y en a pas.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve la convention de gestion entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Commune de LA ROQUE D'ANTHERON pour la Zone d'Activité LA ROQUE D'ANTHERON II. Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ladite convention de gestion.

14. Fixation rémunération des assistants d'enseignement artistiques contractuels

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Le Maire demande s'il y a des questions :

Monsieur VILLEVIEILLE : à quel échelon était-il ?

Réponse : c'était le même échelon mais l'indice n'était plus bon.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, supprime la délibération N°139/17 du 13 décembre 2017 fixant la rémunération des assistants d'enseignement artistique contractuels. Fixe la rémunération des assistants d'enseignement artistique contractuels au vu de la grille indiciaire des assistants d'enseignement artistique échelon 5. Précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Commune, au chapitre 12.

15. Inscription au titre des monuments historiques d'objets mobiliers conservés à LA ROQUE D'ANTHERON

Rapporteur : Monsieur SERRUS

Le Maire demande s'il y a des questions : il n'y en a pas.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord pour l'inscription au titre des monuments historiques d'objets mobiliers conservés à l'Hôtel de Ville – 2 Avenue de l'Europe Unie à LA ROQUE D'ANTHERON (13640), et appartenant à la Commune, suivant l'avis de la Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture. Dit que les objets mobiliers, décrits ci-dessous, sont désormais des monuments historiques auxquels s'applique le Code du Patrimoine (livre VI titre II) :

- ✓ Tableau, *Les Boxeurs*, 20^{ème} siècle – 1927, pour le cadre, hauteur : 87,3 cm, largeur : 99,5 cm, profondeur : 7,5 cm ; pour la toile, hauteur : 60,3 cm, largeur : 73,2 cm, huile sur toile, auteur : Henry DE GROUX
- ✓ Dessin, 1914-1918, premier quart du 20^{ème} siècle, pour le cadre, hauteur : 52,4 cm, largeur : 67 cm, profondeur : 1,9 cm ; pour la vue, hauteur : 49 cm, largeur : 63,8 cm, pierre noire artificielle sur papier, auteur : Henry DE GROUX
- ✓ Estampe, *Le lanceur de grenade*, premier quart du 20^{ème} siècle, pour le cadre, hauteur : 49,4 cm, largeur : 39,5 cm, profondeur : 2 cm ; pour le dessin, hauteur : 37,8 cm, largeur : 28 cm, gravure sur cuivre, auteur : Henry DE GROUX

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.

L'ordre du jour est épuisé à 21h01

Le Maire donne des informations sur la voie cyclable.

Fait à LA ROQUE D'ANTHERON, le 27 Septembre 2019

